Registre des titres fonciers

Formule 23
[paragraphes 114.1(6) et 122(4)]

CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÊTRE

Je soussigné(e), (nom de l'arpenteur-géomètre) , du (de la) (lieu de résidence) , arpenteur-géomètre du Manitoba, certifie que le présent plan a été dressé conformément à la Loi sur les biens réels et qu'il est exact au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

Fait le 20 .

A.G.M.